leur œuvre personnelle d'une série d'exemples destinés à édifier le lecteur et à fournir aux prédicateurs des traits à raconter. Procédé fort ancien et qui remonte aux origines de l'Ordre et au delà. Or, à mesure qu'on se rapproche de son temps, et surtout à partir des maladroites élucubrations du Père Coppenstein, la partie narrative de ces Manuels devient plus confuse, plus historiquement incorrecte, plus impossible. Par contre, plus on remonte le cours des temps, mieux on parvient à rassaisir un fil conducteur. On arrive à constater que les histoires, objet de nos recherches, appartiennent à un fonds commun, dont la lointaine origine ne peut être contestée.

Citons comme tenant la tête de cette classe d'opuscules, le livre du Frère Albert Castellano, intitulé *Il Ro*sario de la gloriosa Virgina Maria, publié à Venise en 1521. Albert Castellano, Religieux savant et distingué, touche alors à la fin de sa vie. Par la majeure partie de sa carrière, il appartient au xve siècle; par sa jeunesse, il est contemporain d'Alain, et il a vu refleurir le Rosaire. Parlant, dans sa préface, des exemples placés à la suite de son livre, il les déclare tirés d'écrits authentiques—da libri autentici. Nouveau témoignage à joindre à celui de Thomas à Kempis, du légat Alexandre et de Léon X.

Un pas de plus, fait en arrière, va nous mettre entre les mains, sinon tous ces écrits, dits authentiques, du moins des fragments qui leur ont été très certainement

empruntés.

Et, d'abord, le manuscrit du Musée britannique, déjà cité, nous révèle l'existence d'une Grant légende de saint Dominique, qui, dit-il, est emplue des miracles du Rosaire; il ajoute: "Pour cause de brièveté, la dicte légende n'a pas été escripte au présent livre". L'auteur veut dire que la légende n'a pas été reproduite intégralement, car, quelques lignes plus loin, il dit encore: "Pour ce que les gens ne croyent pas facilement les souverains et grans biens à eulz exhortés, c'est pourquoi on a escript et mis cy après aucuns miracles escripts en la dite grant légende."

La preuve est faite. Le passage qu'on vient d'entendre et qui appartient à un écrit rédigé de 1479 à 1486, contient la mention d'une légende transmise par les âges antérieurs. Le manuscrit ne se borne pas à la mentionner; il s'en empare et en tire des exemples qui, plus tard,